



03025073

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *N. le 12/02/2003*
le *18.1.2003*

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles B1 et B2 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

AUX CAPRICES DE MARIANNE.

3. Forme juridique (en entier) ▷

Société Privée à Responsabilité Limitée.

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

5080 La Bruvère (Villers-lez-Heest). 4. rue de Trehet.

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

RC Namur : 50.832.

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

TVA : 425.244.139.

7. Objet de l'acte ▷

Assemblée Générale Extraordinaire. Modification de la dénomination sociale, de l'objet social et de la date de l'assemblée générale ordinaire - Augmentation de capital social en numéraire avec adaptation à l'euro - Modification et adaptation des statuts au code des sociétés - Pouvoirs

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

De l'acte reçu par le notaire Damien LE CLERCQ à Namur le 12 février 2003, enregistré à NAMUR I le 13 février suivant volume 1030 folio 21 case 18, il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la S.P.R.L. Aux Caprices de Marianne, laquelle a décidé à l'unanimité ce qui suit

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

1 Augmentation du capital social avec adaptation à l'euro, en numéraire, à concurrence de SEPT euros NONANTE-NEUF cents en numéraire, pour porter ledit capital social de DIX-HUIT MILLE CINQ CENT NONANTE-DEUX euros et UN cent à DIX-MILLE SIX CENTS euros, sans création de parts sociales nouvelles, avec souscription mais sans libération de l'augmentation de capital social. Cette augmentation de capital a été souscrite par l'associé unique.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : *33 7805*

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

2 Adoption comme nouvelle dénomination sociale de la dénomination « S.P.R.L. FLAGDEL » et modification de l'article DEUX des statuts

3. Délibération dans le cadre des articles 332 et 333 du code des sociétés avec décision de poursuite des activités et modification de l'objet social par adjonction des activités suivantes et modification de l'article QUATRE des statuts (a) L'organisation, la création, la conception de toutes manifestations audio - visuelles, publiques ou privées, tels que (liste non limitative) spectacles, concerts, soirées et autres, animées ou non par des tiers (notamment disc-jockey ou orchestre), campagnes publicitaires ou promotionnelles faisant appel aux techniques de l'audio - visuel (b) L'enregistrement, l'éclairage, la régie technique et la prise de son en studio ou en direct, quel que soit le support, de tous artistes et de tous spectacles ainsi que la production et la post - production (mixage, arrangement ou autre) et la commercialisation de ces activités (c) La mise à disposition, le prêt, la location, la prise en location de personnel et / ou de matériel (audio - visuel, logistique ou autre) requis par les activités décrites ci - avant, ainsi que le financement, l'importation, l'exportation, la représentation, le courtage dudit matériel dans le cadre de ces mêmes activités (d) La construction, l'acquisition, la vente, la location, l'investissement, l'exploitation et la gestion de tous locaux de spectacle, de jeu, de divertissement, de loisir, de tourisme (dancings ou autre), de cinéma, de théâtre, d'exposition, de musée, d'hôtellerie et restauration (secteur horeca), de débit de boisson (bars, cafeterias ou autre) ou de petite restauration (gaufries, snacks ou autre) (e) L'organisation d'événements, de manifestations, de banquets, de réceptions, de promotions et le service traiteur (f) Toutes activités de production, d'édition, de support dans le secteur artistique, didactique, informatique ou publicitaire, avec fourniture des biens et des services y afférents.

4. Modification de l'article ONZE des statuts relatif à la gérance (représentation par un ou plusieurs gérants).

5. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le troisième mardi de mai à quinze heures et de l'article TREIZE des statuts

6 Modification de l'article SIX et des paragraphes DEUX et TROIS de l'article SEPT des statuts relatifs au capital social, afin de les mettre en concordance avec la décision précitée

7. Modification de l'article TROIS des statuts suite au transfert antérieur du siège social à 5080 La Bruyère, 4, rue de Trehet

8. Modification des statuts afin de les adapter aux dispositions du code des sociétés et, en particulier : article NEUF (CESSION DE PARTS ENTRE VIFS) - article DIX (CESSION DE PARTS POUR CAUSE DE MORT) - article DOUZE (CONTROLE)

9. Ajout d'un nouvel article SEIZE dans les statuts (DROIT COMMUN).

10. Fixation de la prise en cours des résolutions et modifications de statuts au premier janvier deux mil trois

11. Pouvoirs conférés à la gérance pour l'exécution des résolutions prises et notamment pour la mise en concordance des statuts.

Déposés en même temps Expédition de l'acte portant assemblée générale extraordinaire - Rapport spécial de la gérance - Etat actif et passif - Statuts coordonnés à la date de l'assemblée

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré sur papier libre aux fins d'insertion aux annexes du MONITEUR BELGE.

